



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - BE

INFORMATIONS

Cachet du centre de formation :

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Horaires d'ouverture :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires					

Le permis BE permet de conduire un ensemble de véhicules composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B et d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 750 kg et peut aller jusqu'à 3 500 kg, l'ensemble ne devant pas dépasser 4250 kg de PTAC. Cette formation vise à préparer le conducteur à maîtriser un véhicule articulé ou attelé, dans le respect des règles de sécurité routière.

L'automobile et la remorque constituent un outil essentiel pour de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs. La conduite avec remorque exige une vigilance particulière, une maîtrise technique renforcée et une connaissance approfondie des conditions de sécurité liées à l'attelage, à la charge et à la stabilité du convoi.

L'objectif général est d'amener tout conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire un ensemble véhicule-remorque est une démarche éducative exigeante.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

Pour le permis BE, si le candidat est déjà titulaire d'un permis B en cours de validité et que le code a été obtenu depuis moins de 5 ans, il n'est pas nécessaire de repasser l'épreuve théorique générale (ETG).

Dans le cas contraire, l'épreuve du code de la route doit être réussie. Elle comporte 40 questions et requiert au moins 35 bonnes réponses pour être validée. La préparation repose sur la connaissance des règles de circulation, la signalisation spécifique aux ensembles et les comportements de sécurité à adopter lors du tractage d'une remorque.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Le code est valable 5 ans.

LES ÉPREUVES PRATIQUES

La formation et l'examen du permis BE comportent deux épreuves principales :

- Une épreuve hors circulation (HC)
- Une épreuve en circulation (CIR)

1 L'épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve hors circulation a pour objectif de vérifier que le candidat maîtrise les savoir-faire techniques indispensables à la conduite en sécurité d'un ensemble de véhicules attelés.

🕒 **Durée moyenne** : environ 30 minutes.

Cette épreuve se compose de plusieurs parties :

- **Questionnaire oral** : le candidat répond à une série de questions sur la réglementation, la signalisation spécifique, la sécurité liée à l'attelage et au chargement, et le comportement responsable du conducteur.
- **Exercice d'attelage et de dételage** : réalisation complète de la procédure d'attelage et de dételage, avec vérification de la conformité du dispositif (goupilles, câbles de sécurité, faisceaux électriques, etc.).
- **Vérifications de sécurité** : contrôle visuel des éléments techniques (feux, pneumatiques, plaques, freins)
- **Manœuvre de l'ensemble** : test de maniabilité sur piste fermée comprenant un déplacement en marche arrière suivant un parcours défini (mise en place à quai ou en stationnement), ainsi qu'un arrêt de précision.

📊 **Notation** : Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir au moins 19 points, et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Vous **conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation (CIR)** pendant les **3 ans** qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC.

👤 **Évaluation** : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Conditions d'accès au permis BE :

Pour pouvoir suivre la formation et se présenter à l'examen du permis BE, le candidat doit remplir certaines conditions réglementaires :

- **Âge minimum** : 18 ans révolus
- **Permis requis** : être titulaire du permis B en cours de validité
- **Aptitude médicale** : le candidat doit être reconnu apte à la conduite par un médecin agréé (visite médicale obligatoire avant l'inscription à l'examen)
- **Code de la route** : si l'épreuve théorique générale (ETG) a été obtenue depuis plus de 5 ans, elle devra être repassée
- **Formation et examen** : la formation pratique doit être effectuée dans une école de conduite agréée, disposant de véhicules conformes à la catégorie BE (ensemble tracteur + remorque de plus de 750 kg et jusqu'à 3 500 kg de PTAC).

Documents à présenter le jour de l'examen : pièce d'identité, convocation, justificatif de réussite au code si nécessaire, et attestation d'aptitude médicale.



2 L'épreuve en circulation (CIR)

Cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à conduire un ensemble véhicule-remorque en sécurité dans un environnement réel de circulation.

🕒 **Durée moyenne** : environ 30 minutes

Elle comprend plusieurs séquences :

- Installation et préparation du départ : vérification du bon attelage et des dispositifs de sécurité.
- Conduite en milieu urbain, rural et autoroutier : évaluation de la capacité à anticiper, à adapter la vitesse et à maintenir la stabilité du convoi selon le type de route.
- Suivi d'un itinéraire en autonomie pendant environ 10 minutes.
- Comportement face aux autres usagers : respect du Code de la route, adaptation de la conduite, courtoisie et maîtrise des dépassements et croisements.
- Arrêt de précision et stationnement en sécurité.

📊 **Notation** : L'épreuve en circulation est également notée sur 20 points. Pour être reçu, il faut obtenir au moins 17 points, sans commettre de faute éliminatoire (franchissement de ligne continue, refus de priorité, excès de vitesse, etc.).

👤 **Évaluation** : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

📄 **Documents remis** : En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sert de justificatif jusqu'à la réception du titre définitif (valable 4 mois).

👉 L'obtention du permis BE nécessite la réussite des deux épreuves : hors circulation et circulation. En cas d'échec à l'une des deux, seul le module non validé doit être repassé dans un délai de 5 ans.



LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation BE s'articule autour de quatre compétences globales :

Compétences	Compétences associées
Maîtriser le maniement de l'ensemble véhicule-remorque et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principaux organes, commandes et dispositifs de sécurité du véhicule et de la remorque.• Réaliser les opérations d'attelage et de dételage en respectant les procédures.• Doser accélération, freinage et trajectoire en tenant compte du poids et de la longueur du convoi.• Effectuer les manœuvres de marche arrière et de stationnement en sécurité.
Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la conduite à la charge et à la visibilité.• Positionner correctement l'ensemble sur la chaussée.• Négocier les virages et intersections en tenant compte du gabarit.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et maintenir les distances de sécurité.• Maîtriser les dépassements et croisements.• Conduire sur des routes à forte déclivité ou par conditions météo dégradées.
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire en autonomie.• Identifier les risques liés au chargement et à la stabilité de l'ensemble.• Connaître les comportements à adopter en cas d'incident ou d'accident.• Pratiquer l'écoconduite et anticiper les situations de conduite.